

Reims: un suspect écroué après le «meurtre» par arme blanche de samedi

MIS EN LIGNE LE 31/01/2022 À 12:45 FABRICE CURLIER

Ami d'enfance de la victime, le jeune homme a été mis en examen pour « meurtre » et placé en détention provisoire ce lundi midi. Toutes les autres personnes appréhendées ont été relâchées. Le drame s'est produit lors d'une fête d'anniversaire très alcoolisée.



Le suspect a été présenté ce lundi matin au palais de justice de Reims.

Après 48 heures de garde à vue, un suspect a été présenté ce lundi 31 janvier au pôle de l'instruction de Reims et mis en examen pour « meurtre », dans le cadre de l'enquête ouverte **après le décès par arme blanche d'un jeune homme de 26 ans (<https://abonne.lunion.fr/id337221/article/2022-01-30/meurtre-rue-de-courcelles-reims-les-auditions-toujours-en-cours-ce-dimanche-soir>)**, Khalid Bouta, tôt samedi matin dans son appartement de la rue de Courcelles. Ami d'enfance de la victime, Renaud Sury, 23 ans, est accusé de l'avoir mortellement poignardée lors d'une fin de soirée alcoolisée. Cinq autres personnes étaient présentes dans l'appartement la nuit des faits. Elles aussi entendues, toutes ont été relâchées.

Plusieurs altercations au cours de la soirée

Le débat devant le juge des libertés et de la détention s'est achevé ce lundi midi. Conformément aux demandes du parquet et du juge d'instruction, Renaud Sury a été placé en détention provisoire. Son avocat, Me Arthur De La Roche, a vainement plaidé un contrôle judiciaire, en invoquant notamment l'absence de condamnations antérieures et l'attitude de son client qui fut le seul, parmi toutes les personnes présentes lors du drame, à ne pas avoir pris la fuite (lire ci-dessous). Il était « *très alcoolisé* » lors de son interpellation.

« *Un second individu, également alcoolisé, a été appréhendé dans la rue à proximité immédiate du domicile de la victime* », précise par communiqué le procureur de la République de Reims Matthieu Bourrette. « *Dans la journée du samedi 29 janvier, quatre autres individus se présentaient au commissariat de Reims et indiquaient avoir passé la soirée au domicile de la victime, à l'occasion de l'anniversaire de l'un d'eux. L'une de ces quatre personnes était entendue comme simple témoin, car il apparaissait qu'elle avait définitivement quitté les lieux plusieurs heures avant les faits.* »

Déjà sous contrôle judiciaire dans une affaire de violence

Intérimaire dans le tertiaire, quoique sans mission depuis plusieurs semaines, Renaud Sury n'a jamais été condamné « *mais il est actuellement sous le coup d'une mesure de contrôle judiciaire dans le cadre d'une poursuite pénale pour des faits de violences pour lesquels il doit comparaître le 9 mai prochain* », indique le procureur de Reims Matthieu Bourrette dans son communiqué.

D'après nos informations, il s'agit d'une affaire de « *violences conjugales* » datant du mois de décembre, à l'occasion de laquelle fut mise en évidence « *une addiction* » du suspect pour l'alcool, mais aussi une « *addiction au cannabis* ». Son contrôle judiciaire comprenait d'ailleurs une obligation de soins. Deux convocations lui avaient été adressées en ce sens, restées sans suite, car il avait été matériellement empêché de s'y rendre, s'est-il défendu lorsque la question lui a été posée ce lundi par le juge des libertés et de la détention.

Lors des auditions menées par la sûreté départementale du commissariat de Reims, « *deux des gardés à vue* » ont soutenu que le mis en examen « *avait eu plusieurs altercations verbales et physiques au cours de la soirée avec la victime, car il reprochait à cette dernière de chercher à l'éviter durant cette soirée. Ils avaient d'ailleurs dû les séparer à plusieurs reprises. Un troisième gardé à vue soutenait même avoir vu le principal mis en cause porter un coup de couteau. Le quatrième indiquait ne pas avoir vu d'altercation et avoir dormi sans entendre les disputes* ».

Deux plaies par arme blanche

L'autopsie a révélé « *deux plaies par arme blanche, dont une mortelle, outre quelques traces de lutte au visage et sur les mains* ». D'après ce que nous savons, ces deux coups de couteau ont été portés dans le dos. En garde à vue, Renaud Sury a « *nié pour sa part toute altercation, et a accusé l'un des autres gardés à vue d'avoir porté un coup à la victime, et avoir alors cherché à intervenir, soutenant avoir été blessé à la tête : aucune blessure apparente n'apparaissait sur l'intéressé* », indique cependant le procureur.

« *L'enquête qui va se poursuivre dans le cadre de l'information judiciaire confiée à un juge d'instruction, a pour objectif de déterminer avec précision le déroulement des faits au cours de cette soirée, le mobile du passage à l'acte qui en l'état des investigations paraît particulièrement futile, pour des faits susceptibles d'avoir été commis sur fond de forte alcoolisation.* »

«Tout le monde s'est enfui, sauf lui»

Khalid Bouta et Renaud Sury étaient des amis d'enfance. Aujourd'hui, le premier est mort, le second est en détention. « *Cette affaire est un drame pour tout le monde* », a souligné l'avocat du mis en examen, Me Arthur De La Roche, au moment de prendre la parole lors du débat sur la détention. « *C'est d'abord un drame pour Khalid Bouta qui a perdu la vie à l'âge de 26 ans. C'est un drame pour sa famille. C'est aussi un drame pour ses amis, y compris M.Sury. Il est anéanti, complètement perdu, accusé d'avoir tué son ami d'enfance qui est quasiment mort dans ses bras.* »

Le jeune homme a été mis en examen pour « *meurtre* », « *alors que l'intention homicide ne résulte absolument pas du dossier* », glisse Me De La Roche, laissant sous-entendre que les violences mortelles pourraient être involontaires, à supposer d'ailleurs qu'il en soit bien l'auteur.
« *L'ensemble des témoins a été interrogé : un seul implique M.Sury.* »

L'avocat a vainement plaidé un contrôle judiciaire. Outre l'absence de condamnations antérieures (une procédure pour violences conjugales est en cours, mais pas encore jugée), il a mis en avant le comportement de son client dans les instants qui ont suivi le drame. « *Tout le monde s'est enfui, sauf lui. Qui a alerté la voisine ? C'est lui ! Qui a conduit les pompiers dans l'appartement ? C'est lui ! Qui était là quand ils tentaient de réanimer Khalid Bouta ? C'est lui ! Qui était là quand les forces de l'ordre sont arrivées ? C'est lui, pas les autres qui ont pris la fuite comme des lâches.* » Mais c'est lui seul, ce lundi, qui a été mis en examen et écroué.